

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_053**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 15  
Pouvoirs : 2  
Absents : 10  
Date de publication : 20 septembre 2024

Le 19 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 septembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,  
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. SERRE, M. DELECOLLE,  
Mme GROENTZINGER,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BIOT pouvoir  
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à  
Mme DELOT,

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. TIRARD, M. BILLET,  
M. CAMPOS, M. PERREIRA-GONCALVES, M. GORNEAU,  
M. LECOMPTE, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme DELOT et Mme WILLEMS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**APPROBATION PLAN DE ZONAGE  
ASSAINISSEMENT**

Visas :

VU le code général des collectivités territoriales, article L2224-10,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants,

VU le Rapport de zonage réalisé par le Cabinet BUFFET,

VU la délibération n°2023\_109 du 15 décembre 2023,

VU le Rapport de la commissaire enquêtrice et l'avis favorable émis au plan soumis à l'enquête publique

**CONSIDERANT** que le Projet de Plan de zonage assainissement doit être adopté par délibération du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que ce projet a été soumis à une Enquête Publique,

**CONSIDERANT** que la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable au projet qui lui a été présenté.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

- **DECIDE** de l'établissement des zones d'assainissement proposées dans le Rapport soumis,
- **ADOpte** le plan de zonage annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 20 septembre 2024  
Le Maire, Yves DELOT,

